Franconville (95) : accusés d'avoir braqué le Flunch, aspergé d'essence et tabassé avec une matraque un membre de la direction, Mohamed S., Ibrahima S. et Kassim K. devant le tribunal

02/02/2022 à 9h26



Les braqueurs présumés avaient fait preuve d'une totale impréparation. Leur butin s'était avéré maigre, mais le traumatisme qu'ils avaient laissé derrière eux résonne toujours pour l'adjoint de la directrice, qui avait été aspergé d'essence.

Des peines comprises entre six mois avec sursis et huit ans d'emprisonnement ont été requises mardi 1er février à l'encontre des cinq personnes jugées pour le braquage du restaurant Flunch de Franconville commis en 2014. La peine la plus sévère concerne Kassim K., qui avait aspergé d'essence et frappé avec une matraque l'adjoint de la directrice pour se faire ouvrir le coffre. Pour son complice, Mohamed S., qui se trouvait avec lui dans le bureau de la direction et qui s'était emparé du butin, l'avocat général a réclamé sept ans

de prison. Il a préconisé six ans de prison pour le troisième braqueur, Ibrahima S., qui menaçait pendant ce temps-là les employés du restaurant d’une arme de poing.

Le Parisien

Merci à **Adri**